



## Flashé par véhicule à l'arrêt

Par **Sdautancourt**, le **23/03/2009** à **22:59**

Bonjour ,

Je viens de me faire Flashé ( 56KM/h compteur ) , en ville par un radar embarqué à l'arrêt garé côté gauche de la chaussée à double sens ( pris par l'arrière ). Est ce normal la description de circulation .

De plus pas de panneau de contrôle automatique posé au sol avant ou après le véhicule.

Merci de votre réponse  
Salutations

Par **razor2**, le **24/03/2009** à **11:45**

Je ne vois rien à redire là dessus, la signalisation des contrôles automatiques (cabines) n'est aucunement une obligation...

Par **cram67**, le **27/03/2009** à **20:48**

Euh ... Vous vous êtes fait flashé en toute légalité !

Sur un dispositif de contrôle vitesse mobile il n'est pas du tout de fait d'installer un panneau quelconque ! Les fameuses infos que l'on appelle à tort les infos "auto plus" ! lol ! Les légendes comme quoi le gendarme n'a pas le droit de se cacher, il faut mettre un panneau avant le contrôle, il faut que l'agent ai des gants blancs, un fonctionnaire ne peut pas verbaliser quand il est seul, le policier est obligé de donner son nom...etc... tout cela je l'ai entendu du temps ou j'étais en CRS autoroutière, et tout est faux.

Le contrôle du véhicule par l'arrière, dit d'éloignement, est de plus en plus courant... cf motards. Il existe même des véhicules trafipax qui sont homologués pour prendre des vitesses alors même que le véhicule est en circulation (rare certes, je vous l'accorde).

Désolé, rien à redire...